



Avis général n°3

Le 1^{er} septembre 2018

Distribution des casiers et des manuels scolaires (prêt du livre)

1. Règles régissant la location des casiers

- Les casiers situés rue de la Paille sont à l'usage exclusif des élèves du D1 tandis que les casiers du D3 sont situés dans le bâtiment Ruysbroeck.
- Le casier est loué à l'année pour la somme de 4€ mais l'élève doit avoir un cadenas robuste avec une anse de 6 mm minimum (type ABUS/40). Les cadenas moins robustes ou à combinaison sont à **proscrire** pour des raisons de **sécurité**.
- **Cette location est personnelle et à l'usage exclusif de l'élève renseigné au fichier.**
- L'élève qui a loué un casier ne peut ni échanger ni céder son casier à un autre élève ni même le prêter !
- Cette location n'engage pas la responsabilité du lycée en cas de vol ou d'effraction.
- **Ce casier est destiné au matériel scolaire à l'exclusion de tout objet étranger au cours¹**
- Toute infraction à ce qui précède implique l'ouverture du casier et la suppression de la location
- L'accès aux casiers pour y prendre le matériel nécessaire est autorisé à des moments précis tant pour des raisons de sécurité que pour des raisons de sérénité. L'élève est tenu de **respecter cet horaire** et ne peut à aucun moment circuler seul² dans les couloirs pour se rendre à son casier.

2. Horaires de l'accès aux casiers

- 7h45/7h55,
- 10h30/10h40,
- 12h55/13h05,
- 13h50/14h.
- A la fin des cours

3. Distribution des casiers par les éducatrices de niveau.

- Jeudi 6 septembre 2018 : 1^{ère}
- Vendredi 7 septembre 2018 : 2^{èmes}
- Lundi 10 septembre 2018 : D3

4. Distribution du prêt du livre³

- Jeudi 6 septembre 2018 : 1^{ères}
- Vendredi 7 septembre 2018 : 2^{èmes}
- Lundi 10 septembre 2018 : 3^{èmes}
- Mardi 11 septembre 2018 : 4^{èmes}
- Jeudi 13 septembre 2018 : 5^{èmes}
- Vendredi 14 septembre 2018 : 6^{èmes}

La Préfète,
Michelle TASIAUX

¹ Objets dangereux, objets personnels ou denrées périssables

² S'il circule seul, il échappe à la surveillance de l'enseignant qui en a la responsabilité et s'ils sont plusieurs cela entraîne inévitablement un bavardage qui perturbe le bon déroulement des cours voisins. L'élève doit être attentif à son organisation et s'il a oublié un cours, il prend note au brouillon et veillera à se mettre en ordre.

³ Se munir de la preuve de paiement pour les élèves qui ont choisi de prendre le prêt du livre.